



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240409-202422-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHERL

Secrétaire de séance : Audrey JOLLY

DELIB_2024/22_Finances

Budget Principal exercice financier 2024_Affectation du résultat 2023 de la section de fonctionnement

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que le conseil municipal vient d'approuver le compte administratif du budget principal 2023 et a arrêté les comptes de l'exercice 2023 qui font apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -403 167.20 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 301 794.63 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 445 857.24 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 130 496.70 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 619.60 €

En recettes pour un montant de : 10 000.00 €

Total : 9 380.40 € (B1)

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 432 291.33 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

DE REPORTER la totalité de l'excédent de fonctionnement de 432 291,33 € en section de fonctionnement (R002).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
A.JOLLY

Le Maire,
D.PHOENIX

